



## Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

### 3842<sup>e</sup> séance

Vendredi 19 décembre 1997, à 10 h 30

New York

*Provisoire*


---

<i>Président :</i>	M. Berrocal Soto . . . . .	(Costa Rica)
<i>Membres :</i>	Chili . . . . .	M. Somavía
	Chine . . . . .	M. Qin Huasun
	Égypte . . . . .	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Richardson
	Fédération de Russie . . . . .	M. Lavrov
	France . . . . .	M. Dejammet
	Guinée-Bissau . . . . .	M. Lopes Da Rosa
	Japon . . . . .	M. Owada
	Kenya . . . . .	M. Mahugu
	Pologne . . . . .	M. Matuszewski
	Portugal . . . . .	M. Monteiro
	République de Corée . . . . .	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir John Weston
	Suède . . . . .	M. Dahlgren

## Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (S/1997/966)

*La séance est reprise à 10 h 45.*

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de la Malaisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Marzuki** (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation est particulièrement heureuse de participer, sous votre présidence avisée, à cette séance officielle du Conseil pour examiner la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies, notamment celui du Groupe international de police. La Malaisie reconnaît le rôle important que joue le GIP dans la promotion de la sécurité civile en oeuvrant étroitement avec les parties à la réalisation des réformes fondamentales au sein des institutions du maintien de l'ordre en Bosnie-Herzégovine. Nous nous félicitons donc de la prorogation de son mandat par le Conseil. La Malaisie a le privilège et l'honneur de participer au GIP dans l'exécution de ses tâches importantes en vertu de l'annexe 11 des Accords de paix de Dayton. Nous demandons à la communauté internationale de fournir au GIP l'assistance financière et matérielle nécessaire pour lui permettre de mener à bien les tâches supplémentaires qui lui ont été confiées par les Conférences de Londres et de Bonn du Conseil de mise en oeuvre de la paix.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour exprimer sa sincère reconnaissance aux hommes et femmes de divers pays qui servent à la Force de stabilisation et au GIP et à d'autres organisations internationales, qui ont contribué de manière considérable à la paix qui règne actuellement en Bosnie-Herzégovine, ainsi que pour exprimer nos condoléances aux familles des 12 fonctionnaires dévoués qui ont perdu la vie dans un accident d'hélicoptère tragique en septembre dernier.

Maintenant, grâce à la présence de la force multinationale, règne un climat relativement sûr. Des efforts importants en vue de la construction d'une Bosnie-Herzégovine unifiée ont commencé à prendre corps. Les institutions étatiques communes ont été constituées et fonctionnent, quoique inefficacement. Un nombre de plus en plus élevé de personnes déplacées bosniaques ont repris suffisamment confiance pour rentrer chez elles. En outre, la communauté internationale a apporté une contribution significative aux efforts de reconstruction, aidant ainsi à redresser l'économie de la Bosnie-Herzégovine.

Nous sommes toutefois préoccupés de voir que des obstacles sérieux continuent d'entraver la pleine application de l'Accord de paix de Dayton. La méfiance mutuelle et l'animosité qui règnent entre les différents groupes ethniques

continuent de faire obstruction aux efforts déployés en vue de l'objectif ultime de faire de la paix en Bosnie-Herzégovine un processus irréversible. Nous tenons à rappeler aux parties concernées qu'il n'y a aucune autre solution viable à l'Accord de paix qui constitue la base d'une paix durable et de la prospérité dans une Bosnie-Herzégovine multiethnique, multiculturelle et multireligieuse. La réalisation de cet objectif nécessite le plein engagement des dirigeants bosniaques eux-mêmes. Ils doivent tous avoir la volonté de prendre des mesures audacieuses en vue d'établir un État multiethnique dans les limites de ses frontières internationalement reconnues, doté d'institutions étatiques communes pleinement opérationnelles et suscitant l'appui et la confiance de la population.

Lorsque les parties ont accepté l'Accord de paix de Dayton il y a deux ans, ils se sont engagés contractuellement à respecter, entre autres, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Bosnie-Herzégovine. Il est dès lors impératif qu'ils respectent leurs engagements, notamment, qu'ils s'assurent que toutes les institutions étatiques communes soient dûment constituées et fonctionnent de manière efficace et efficiente, et que tous les attributs d'un État souverain soient pleinement conférés à la Bosnie-Herzégovine afin de lui permettre de prendre la place qui lui revient de droit au sein de la famille des nations. À cet égard, les entités bosniaques doivent s'employer assidûment à résoudre les problèmes auxquels fait actuellement face l'État, de l'adoption de symboles étatiques appropriés, à la question de la monnaie et des différentes lois que l'Assemblée parlementaire doit promulguer.

Ma délégation croit qu'une paix durable ne peut être garantie en Bosnie-Herzégovine que par la réconciliation entre ses populations sur la base des principes de justice et de primauté du droit. Par conséquent, il importe au plus haut point que les auteurs des horribles crimes contre l'humanité perpétrés en Bosnie-Herzégovine assument les conséquences de leurs actes. À cet égard, nous sommes gravement préoccupés par le fait que de nombreux criminels de guerre mis en accusation, notamment les accusés les plus recherchés, Radovan Karadzic et Ratko Mladic, sont toujours en liberté et continuent d'exercer une influence politique et un leadership dans l'entité serbe. Le fait qu'ils soient toujours en liberté constitue un obstacle important aux efforts visant à instaurer une paix durable dans une Bosnie-Herzégovine unifiée. Si l'on ne veut pas que les perspectives de paix à long terme soient obscurcies ils doivent être immédiatement arrêtés et traduits en justice devant le Tribunal créé à cette fin à La Haye. Le procès et un châtement approprié de ceux qui sont coupables de crimes monstrueux contre l'humanité sont indispensables à la réconciliation nationale dont dépend

tellement l'avenir de la Bosnie-Herzégovine. Ma délégation croit que la SFOR a un rôle essentiel à jouer dans l'arrestation de ces criminels de guerre. À cet égard, nous saluons l'action courageuse de la SFOR lorsqu'elle a arrêté les deux criminels de guerre accusés.

Le Président du Tribunal, le juge Antonio Cassese, et c'est tout à son honneur, en présentant le quatrième rapport annuel du Tribunal à l'Assemblée générale le mois dernier n'a pas hésité à désigner l'entité serbe et la République fédérative de Yougoslavie comme étant les parties qui ont à maintes reprises refusé de coopérer avec le Tribunal. Nous estimons que leur refus de reconnaître l'autorité du Tribunal, créé par le Conseil de sécurité, est un affront direct au Conseil et à l'ONU dans son ensemble qui ne devrait pas continuer à jouir de l'impunité.

Ma délégation est préoccupée par les violations constantes de la liberté de mouvement, le harcèlement, la destruction de biens et la discrimination sur la base de l'ethnicité et de l'affiliation politique qui se produisent dans plusieurs régions, en particulier dans l'entité serbe. Cela a entravé le retour en toute sécurité des réfugiés et des personnes déplacées, un quart seulement de ces 2 millions de réfugiés et personnes déplacées ayant été en mesure de revenir, la plupart dans les régions où leur ethnie est majoritaire. Il est essentiel que tous les organismes pertinents, notamment la SFOR et le GIP, fournissent l'appui nécessaire au Haut Représentant et au Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) pour exécuter avec succès le programme de retour, en particulier le retour des minorités qui, jusqu'à présent, se sont heurtées à des obstacles politiques, administratifs et relatifs à la sécurité. Il est clair que le succès du programme de retour est essentiel à l'édification d'une Bosnie-Herzégovine viable.

Alors que le processus de mise en oeuvre de la paix en Bosnie-Herzégovine aborde son étape la plus critique, il est capital que l'environnement relativement sûr créé par la présence de la Force multinationale soit maintenu et renforcé plus avant afin d'assurer que tous les efforts et ressources investis jusqu'à présent produisent les résultats souhaités. La communauté internationale ne peut courir le risque de retirer les forces multinationales de Bosnie-Herzégovine à un moment où les institutions de l'État sont encore faibles, les soupçons et la méfiance encore évidents et où les criminels de guerre sont toujours libres et exercent une influence et une autorité dans les coulisses.

À cet égard, la Malaisie se félicite des discussions en cours sur le futur rôle des soldats de la paix après l'expiration du mandat de la SFOR en juin 1998. Nous espérons un

consensus final sur cette question importante et vitale, et nous sommes encouragés par une certaine évolution positive dans ce sens. Nous nous félicitons en particulier de la décision des États-Unis de proroger le rôle des forces américaines dans le cadre de la SFOR. Nous estimons que le maintien du rôle militaire des États-Unis est essentiel à la viabilité de la force internationale de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine. Nous estimons que la présence prolongée d'une force internationale est nécessaire et en tant que pays fournisseur de contingents la Malaisie est prête à entamer des consultations à ce sujet.

Il est d'évidence nécessaire d'instaurer la confiance, la compréhension et l'amitié entre les groupes ethniques en Bosnie-Herzégovine de sorte que l'on puisse soutenir le processus de réconciliation nationale. À cette fin, la Malaisie est prête à apporter une modeste contribution en organisant une série de réunions ou d'ateliers informels avec la participation de groupes bosniaques et de personnes à titre individuel, ainsi que d'experts et de facilitateurs internationaux. Avec l'appui de la Bosnie-Herzégovine, la Malaisie propose de convoquer cette tribune en Malaisie prochainement. Nous croyons qu'étant donné son passé multiethnique, multilingue et multireligieux unique et son expérience en matière d'édification d'une nation, la Malaisie peut faire une contribution positive dans ce domaine. Alors que la communauté internationale continuera d'apporter son aide, en dernière analyse la responsabilité principale d'accomplir les tâches d'édification de la nation incombe aux populations bosniaques elles-mêmes. Ce n'est que lorsqu'elles honoreront honnêtement et sincèrement leurs engagements contractés au titre de l'Accord de paix, que le règlement de paix sera véritablement réalisé et que le processus de paix deviendra irréversible.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de la Slovénie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Türk** (Slovénie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je me félicite réellement que la présente réunion du Conseil de sécurité se déroule sous la présidence du Costa Rica. Le rôle de votre pays dans le maintien de la paix internationale est exemplaire, et nous croyons qu'il est approprié et symbolique que l'examen et la recherche d'une paix durable en Bosnie-Herzégovine aient lieu sous votre présidence. Nous sommes sûrs que ce mois de décembre sera couronné de succès pour le Conseil de sécurité.

La situation en Bosnie-Herzégovine continue d'être une question qui préoccupe la communauté internationale.

Alors que certains progrès ont été faits dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Dayton et de Paris, comme l'a noté le Secrétaire général dans son rapport sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, il est évident que d'autres efforts soutenus de la communauté internationale sont indispensables pour stabiliser la situation et rendre le processus de paix irréversible.

Il y a eu certains événements positifs qui devraient encourager nos efforts communs en faveur de la paix. L'Accord de paix conclu il y a deux ans a été une importante réussite en soi. Il a mis fin à la guerre et a ouvert la voie de la sauvegarde de l'indépendance, de la souveraineté, de la continuité juridique et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. La mise en oeuvre de l'Accord de paix a établi une cessation durable des hostilités et d'importants progrès dans le domaine de la réduction des armes. Les efforts du Haut Représentant ont été largement reconnus et soutenus sur le plan international. Une pléthore d'organisations internationales, d'institutions financières et d'organisations non gouvernementales ont contribué à divers aspects des efforts déployés en vue de la reconstruction économique et d'une paix durable.

La Slovénie s'est activement associée à ces efforts. Récemment, elle a assumé une nouvelle responsabilité en devenant membre de la Force multinationale de stabilisation (SFOR) et nous coopérons étroitement avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en contribuant à l'examen de plusieurs options en vue d'une opération après le départ de la SFOR. De même, la Slovénie est en voie d'établir un fonds international pour le déminage et pour l'aide aux victimes des mines.

La préoccupation qu'éprouve la communauté internationale au sujet de la paix en Bosnie-Herzégovine a été très clairement exprimée à la réunion du Conseil de mise en oeuvre de la paix tenu à Bonn les 9 et 10 décembre 1997. Le Conseil de mise en oeuvre de la paix a réaffirmé que l'Accord de paix était le seul choix pouvant servir de base de la reconstruction politique et économique en Bosnie. La contribution vitale de la Force multinationale de stabilisation qui fournit un environnement sûr pour la mise en oeuvre de l'Accord de paix a été largement reconnu. Le Conseil de mise en oeuvre de la paix a confirmé qu'un consensus se dégageait quant à la nécessité d'une présence militaire internationale continue au-delà de juin 1998. Cela reste indispensable si nous voulons réaliser des progrès dans le processus de paix à l'avenir, et nous nous félicitons des décisions récentes prises à cet égard.

Le message du Conseil de mise en oeuvre de la paix est clair : la responsabilité de la consolidation de la paix incombe en premier lieu aux autorités de la Bosnie-Herzégovine. On compte que les pays limitrophes adopteront une approche constructive et appuieront les efforts de paix. Enfin, la communauté internationale doit faire preuve de fermeté face à tous les problèmes majeurs qui entravent le processus de paix.

L'Assemblée générale a repris ce message à son compte, d'une façon plus insistante encore dans la résolution 52/150 sur la situation en Bosnie-Herzégovine qu'elle a adoptée le 15 décembre dernier. La Slovénie se félicite que la résolution ait été adoptée par consensus, ce qui montre clairement l'unité de la communauté internationale et sa détermination de coopérer pour réaliser une paix juste et durable en Bosnie-Herzégovine et régler tous les problèmes qui entravent ce processus.

Certains de ces problèmes sont bien connus, et les solutions ne le sont pas moins. Des mesures plus sévères sont nécessaires pour déchoir de leurs fonctions les criminels de guerre qui occupent des postes de responsabilité et les déférer pour jugement au Tribunal pénal international. Il faut appuyer ceux qui cherchent à faire respecter les ordres du Tribunal et saluer leur courage. La dernière action menée dans ce sens mérite une mention particulière. Le Conseil de sécurité se doit d'encourager la poursuite des efforts visant à traduire en justice les criminels et à renforcer l'efficacité du Tribunal qu'il a créé en 1993. Non seulement cela permettrait de servir la justice — ce qui est en soi une bonne cause — et d'assurer la crédibilité du Conseil de sécurité mais cela contribuerait également au succès des efforts de paix en Bosnie-Herzégovine.

Le Conseil de sécurité devrait également apporter son appui politique au retour librement consenti des réfugiés et à la levée des obstacles qui entravent les opérations de rapatriement. Le harcèlement des réfugiés, les actes d'intimidation et les meurtres visant à décourager le retour doivent cesser et le Conseil de sécurité doit, si cela devient nécessaire, envisager des mesures spécifiques contre les responsables de ces actes.

Le retour des réfugiés est vital pour le fonctionnement normal des institutions élues en Bosnie-Herzégovine et pour le rétablissement de la diversité ethnique qui a toujours été l'essence de l'identité du pays. Il est donc essentiel pour l'existence même de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays indépendant et uni. Le moyen le plus efficace de contrer toute tentative de saper la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine et de monopoliser au profit d'un seul les

institutions commune est d'assurer autant que possible le rétablissement de l'équilibre éthique dans le pays. Il faut pour cela au moins garantir une sécurité suffisante à la population de Bosnie-Herzégovine. Ce problème pourrait perdre de son importance à mesure que le processus de paix avancera mais il est aujourd'hui crucial et tout doit être fait pour améliorer la sécurité. La continuité de la présence militaire internationale et le renforcement de la composante policière sont les piliers essentiels d'un environnement sûr en Bosnie-Herzégovine.

Nous appuyons la suggestion du Secrétaire général tendant à renforcer le Groupe international de police (GIP) qui supervise les activités policières en vue de combattre efficacement la corruption, la contrebande et la criminalité financière. Un autre important domaine d'activité est le fonctionnement des unités de police des frontières.

Tout en assurant un environnement sûr, la force multinationale devrait appuyer plus activement l'Accord de paix et les responsables de sa mise en oeuvre. Elle devrait aussi prendre des mesures fermes contre ceux qui s'opposent à l'Accord de paix ou refusent de respecter ses dispositions. Les forces militaires et de police multinationales doivent s'employer à arrêter les personnes accusées de crimes de guerre et à lever les obstacles qui empêchent les réfugiés et les déplacés de rentrer dans leurs foyers de leur plein gré en toute sécurité.

Le succès des autres éléments du processus de paix dépendra beaucoup de la réalisation de ces conditions. Dans ce domaine, le Haut Représentant aura un défi majeur à relever. Nous sommes donc très favorables au renforcement de son mandat, conformément aux résultats de la Conférence de Bonn sur la mise en oeuvre de la paix.

Pour conclure, je dirai que les efforts de la communauté internationale ont déjà permis de faire beaucoup avancer le processus de paix en Bosnie-Herzégovine. Nous devons renouveler et renforcer notre engagement de faire avancer encore ce processus et de le rendre irréversible.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la Slovénie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Çelem** (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation tient tout d'abord à rendre hommage au Costa

Rica qui occupe la présidence et à féliciter le Conseil de sécurité d'avoir programmé un débat ouvert sur ce très important sujet en cette phase décisive. Nous avons exprimé en détail notre avis sur la situation en Bosnie-Herzégovine devant l'Assemblée générale lors du débat sur le point 47 de l'ordre du jour, il y a trois jours. Je serai donc bref.

Des progrès considérables ont été faits dans la voie de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine depuis la signature de l'Accord de paix de Dayton/Paris. En particulier, de grands progrès ont été réalisés dans le domaine militaire. Mais la tâche de la communauté internationale est loin d'être achevée, car certains éléments essentiels du volet civil de l'Accord sont encore lettre morte. Comme il est indiqué dans les conclusions de la Conférence sur la mise en oeuvre de la paix réunie à Bonn, les 9 et 10 décembre 1997, la précarité de la situation dans le pays nous oblige à maintenir un environnement stable et sûr. Les rapports du Secrétaire général en date du 8 septembre et du 10 décembre 1997 et le dernier rapport du Haut Représentant chargé de la mise en oeuvre de l'Accord de paix en Bosnie-Herzégovine indiquent que le processus de paix n'est pas encore irréversible.

À cet égard, je souhaite réaffirmer le plein appui de la Turquie à l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et ses annexes. Ces textes constituent le fondement d'une paix durable et juste en Bosnie-Herzégovine. En vue de cicatriser les blessures et de réaliser une paix durable, la communauté internationale doit tout faire pour aider la Bosnie-Herzégovine dans sa tâche ardue de réconciliation et de réintégration. À l'instar d'autres États, la Turquie participe activement à la mise en oeuvre des volets militaire et civil de l'Accord de paix de Dayton/Paris et elle est prête à continuer d'agir dans ce sens.

Par sa résolution 52/150, l'Assemblée générale a réaffirmé récemment son attachement à la stabilisation et la consolidation de la paix en Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'à la réconciliation entre tous les peuples du pays. Nous nous félicitons de la décision unanime de réaffirmer la préoccupation que suscite la non-application de l'Accord de paix et la volonté de prendre toutes mesures nécessaires pour qu'il soit pleinement appliqué. Pour cela, il est essentiel que toutes les conditions prévues dans l'Accord de paix Dayton/Paris — notamment la coopération avec le Tribunal international, le retour des réfugiés et des déplacés et la mise en place des institutions communes — soient réalisées sans retard.

On ne saurait exagérer l'importance du travail du Tribunal international pour le processus de réconciliation

en Bosnie-Herzégovine. La Turquie appuie pleinement les efforts que fait le Tribunal pour poursuivre les personnes responsables de violations graves du droit humanitaire international commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 et estime que les États et parties à l'Accord de paix doivent honorer leur obligation de coopérer avec lui.

Les conclusions de la Conférence de Bonn sur la mise en oeuvre de la paix mettent un accent particulier sur le fait que les autorités de la Republika Srpska, entité de la Bosnie-Herzégovine, et la République fédérative de Yougoslavie n'ont pas assumé leurs obligations. La communauté internationale a le devoir d'exercer les pressions nécessaires sur les parties qui ne respectent pas leurs obligations juridiques de coopération avec le Tribunal. Il est important à ce stade de rappeler qu'au titre de l'Accord de Dayton, la République fédérative de Yougoslavie est responsable de la coopération et du respect des obligations de cette dernière de même que du respect de ses propres obligations.

La résolution 1088 (1996) du Conseil de sécurité, la Déclaration politique de la Réunion ministérielle du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix, qui a eu lieu à Sintra et la récente Conférence de Bonn sur la mise en oeuvre de la paix, ont toutes confirmé que l'aide économique internationale était subordonnée au respect et à la mise en oeuvre de l'Accord de Dayton. À cet égard, nous voudrions insister sur la nécessité de pouvoir disposer en temps voulu de l'information sur le degré de coopération et de respect des obligations, et ce, afin d'être en mesure de procéder aux évaluations nécessaires.

La Turquie se félicite des mesures positives adoptées en vue de la normalisation des relations entre la République fédérative de Yougoslavie et la Bosnie-Herzégovine. Cependant, de nombreux progrès peuvent encore être faits à cet égard. Aussi lançons-nous un appel à la République fédérative de Yougoslavie pour qu'elle assume immédiatement son obligation d'établir des relations diplomatiques complètes et inconditionnelles avec la Bosnie-Herzégovine. Nous estimons que cette évolution permettra de lever certains des obstacles actuels sur la voie de la normalisation.

La Turquie se félicite également de l'issue fructueuse des élections locales des 13 et 14 septembre 1997. Nous comptons sur une mise en oeuvre intégrale et sans condition des résultats de ces élections. Toute tentative de ne pas les mettre en oeuvre risquerait d'entraver le processus délicat qui est en cours.

La relance économique est essentielle pour assurer le succès du processus de réconciliation, l'amélioration des

conditions de vie et le maintien d'une paix durable, en Bosnie-Herzégovine et dans la région. Nous sommes toutefois consternés de voir que l'ensemble de lois essentielles établissant les institutions communes de gestion économique n'a pas encore été pleinement mis en oeuvre, et que la législation au niveau de l'État, telle que précisée dans la Déclaration de Sintra n'a pas encore été adoptée. Nous espérons que les mesures nécessaires seront prises immédiatement afin que la Bosnie-Herzégovine dispose d'un cadre de politique économique qui lui permette de commencer à tirer profit de l'aide économique multilatérale déjà disponible. Comme cela a été demandé par le Groupe de contact de l'Organisation de la Conférence islamique, le 7 décembre 1997, la communauté internationale doit très rapidement envoyer les fonds qui ont été annoncés pour le programme de redressement et de reconstruction en Bosnie-Herzégovine.

La Force de mise en oeuvre (IFOR) a joué un rôle crucial dans la préservation de la paix et de l'ordre, et pour assurer la progression du processus de paix en Bosnie-Herzégovine. La Turquie pense que la Force multinationale de stabilisation (SFOR), en tant que successeur de l'IFOR a été indispensable pour le maintien d'un climat de sécurité stable essentiel pour empêcher, et le cas échéant, arrêter une reprise des hostilités. Nous nous félicitons du consensus qui s'est dégagé sur la nécessité d'une présence militaire en Bosnie-Herzégovine qui doit continuer après juin 1998. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son dernier rapport :

«Les progrès enregistrés ne sont pas négligeables mais il reste encore beaucoup à faire.» (S/1997/966, par. 45)

À ce stade délicat du processus de paix, il est essentiel que la communauté internationale persiste dans ses efforts afin de parvenir à une paix durable en Bosnie-Herzégovine.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*): Je remercie le représentant de la Turquie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Hongrie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Erdős** (Hongrie): La Hongrie se félicite de la discussion au sein du Conseil de sécurité des activités déployées par la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine et des tâches qui restent encore à accomplir pour la mise en oeuvre des décisions prises dans le cadre de l'Accord de paix de Dayton. Nous notons en particulier l'importance des conclusions de la Conférence sur la mise

en oeuvre de la paix, tenue récemment à Bonn, qui a mis l'accent sur la consolidation des acquis du processus de paix, la poursuite de l'assistance internationale et le renforcement du rôle du Haut Représentant.

La Hongrie, se trouvant dans le voisinage de la région des Balkans, est profondément attachée au règlement pacifique des questions conflictuelles sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. Elle est attachée à la préservation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et de tous les autres États successeurs de l'ex-Yougoslavie. Nous rejetons avec force les propos qui apparaissent ici ou là suggérant comme solution le démembrement de la Bosnie-Herzégovine. Il n'est pas nécessaire de s'étendre longuement sur les éventuelles répercussions négatives de telles idées destructrices.

Nous saluons la détermination de la communauté internationale d'aller de l'avant dans la voie de la réalisation du volet civil de l'Accord de paix de Dayton. Nous nous félicitons aussi de l'intention du Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine pour une période additionnelle. La Hongrie s'est jointe en 1996 aux opérations de maintien de la paix avec l'ouverture de la base de la Force de stabilisation à Tazár dans le sud du pays, et l'envoi d'un contingent logistique de 500 personnes, qui a su, l'année passée, reconstruire 20 ponts pour le transport ferroviaire et routier et qui a également procédé au déminage des alentours immédiats de ces installations. Cette année, le contingent continue sans relâche ses activités de reconstruction pour faciliter la reprise de la vie économique et commerciale normale en Bosnie-Herzégovine.

De même, mon pays a participé, depuis sa constitution, aux opérations du Groupe international de police et a augmenté encore au début de cette année ses effectifs servant dans les rangs du Groupe.

Nous notons, toutefois, que les efforts en vue du redressement économique de la Bosnie-Herzégovine pourraient s'accélérer davantage si la législation économique nécessaire était mise en place et le fonctionnement des organes centraux était rendu plus efficace. Il est préjudiciable à la Bosnie-Herzégovine qu'en raison des divergences de vues, du manque de confiance et de l'absence de volonté politique, les lois absolument indispensables au redémarrage de la vie économique du pays ne sont toujours pas approuvées par les instances compétentes en Bosnie-Herzégovine.

Nous ne pouvons pas ne pas souligner aussi l'importance de la réconciliation en Bosnie-Herzégovine, car si la

paix et la stabilité politique et économique ne sont pas accompagnées de leur volet psychologique correspondant, au niveau des citoyens, la situation dans le pays restera toujours fragile et les résultats du processus de paix réversibles. L'administration de la justice, la vérification du respect des droits de l'homme y compris des droits des minorités, mais aussi l'éducation, la propagation des valeurs de la démocratie et une presse libre pourront contribuer éminemment à ce processus.

Nous enregistrons avec satisfaction l'arrestation en Bosnie-Herzégovine de deux autres personnes accusées de crimes de guerre. Nous encourageons le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et la Force de stabilisation à poursuivre leurs activités dans ce domaine, tout en soulignant qu'il est impératif de s'assurer à cet effet de la pleine coopération de chacune des trois communautés en Bosnie-Herzégovine et des pays voisins aussi afin que la proportion des personnes traduites en justice reflète, sans distorsion, le poids véritable des atrocités commises dans le pays. Il est grand temps qu'on se souvienne des leçons amères que ce siècle si ensanglanté nous a enseignées, en se rappelant les propos tenus par le juge américain Robert Jackson, en novembre 1945, à Nuremberg :

*(L'orateur poursuit en anglais)*

«Les méfaits que nous cherchons à condamner et à punir ont été commis de façon si calculée, avec une telle malignité et avec des conséquences si dévastatrices que la civilisation ne saurait tolérer qu'on les ignore; elle ne survivrait pas s'ils devaient se répéter.»

*(L'orateur reprend en français)*

On peut se demander logiquement combien de fois il faudra qu'on répète les horreurs du passé? Les parties en présence en Bosnie-Herzégovine, ainsi que les voisins immédiats de ce pays doivent aussi assumer leur part des responsabilités dans les efforts tendant à rejeter énergiquement les thèses nationalistes agressives, racistes et ethnocentriques, thèses qui avaient en fait, il y a quelques années, grandement contribué au déclenchement de l'enfer dans l'ex-Yougoslavie.

Nous sommes persuadés que, malgré les difficultés et le passage du temps, la communauté internationale ne saurait détourner son attention de l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine et devra maintenir sa présence aussi bien civile que militaire dans le pays. La Hongrie se félicite dans ce contexte de l'annonce faite en ce sens hier par le Président des États-Unis et se tient prête à continuer sa

contribution à la réalisation des objectifs de l'Accord de Dayton. Le rôle que le Conseil de sécurité peut assumer est énorme dans cette entreprise singulièrement complexe, qui vise à rétablir la normalité dans ce pays meurtri.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Ukraine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à prononcer sa déclaration.

**M. Yel'chenko** (Ukraine) (*interprétation de l'anglais*) : C'est un plaisir tout particulier pour moi, Monsieur le Président, que de participer à cette séance sous votre présidence. En effet, il se fait que j'ai eu l'honneur de transmettre aujourd'hui à la Mission permanente du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies l'accord de mon ministre concernant la nomination du premier Ambassadeur du Costa Rica en Ukraine.

À examiner la situation en Bosnie-Herzégovine après plus de six ans d'engagement des Nations Unies et deux ans après la signature de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, la communauté internationale peut être quelque peu soulagée et manifester un optimisme prudent concernant l'avenir du pays. Malgré les problèmes et les difficultés persistants sur la voie d'un État démocratique et multiethnique en Bosnie-Herzégovine, nous ne pouvons nier que des progrès remarquables ont été accomplis.

Il ne fait aucun doute que ces progrès sont en premier lieu le fait des parties à l'Accord de paix. Cependant, ce processus eût été bien plus difficile s'il n'avait été facilité par l'assistance systématique de la communauté internationale. Il est vrai aussi que, malgré des signes d'amélioration générale, la situation qui prévaut actuellement en Bosnie-Herzégovine et dans l'ensemble de la région exigera encore des efforts diligents.

La Conférence sur la mise en oeuvre de la paix tenue à Bonn au début du mois a démontré une fois encore que la communauté internationale était très attachée au processus de réconciliation et d'édification de la nation en Bosnie-Herzégovine.

La communauté internationale doit tout faire pour que l'évolution politique du pays ne prenne pas de direction contraire à l'Accord de paix. À cet égard, nous devons prévenir toute tentation de recourir à la force militaire et dissiper toute crainte en ce sens. L'Ukraine partage l'avis selon lequel la Force de stabilisation (SFOR) autorisée par la résolution 1088 (1996) reste un élément important pour asseoir les premiers résultats du processus de réconciliation et de mise en place des institutions étatiques en cours en

Bosnie-Herzégovine et pour contribuer à la stabilisation de la situation dans les Balkans.

Nous pensons que le maintien d'une présence militaire en Bosnie-Herzégovine ne doit pas être limité par des échéances précises, mais bien réglé en fonction des progrès accomplis dans l'exécution de l'Accord de paix. Cette présence ne peut qu'assurer que l'on accordera l'attention si manifestement nécessaire aux questions et enjeux politiques, économiques et sociaux.

Ma délégation appuie donc pleinement la recommandation du Secrétaire général tendant à proroger le mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), qui comprend le Groupe international de police (GIP), pour exécuter les tâches énumérées à l'annexe 11 de l'Accord de paix. C'est dans cet esprit que mon pays est prêt à renforcer sa participation à une éventuelle opération que le Conseil de sécurité mettrait en place après juin 1998, pour succéder à la SFOR.

La délégation ukrainienne est convaincue que le rôle de l'ONU dans le processus de réconciliation et de consolidation civile en Bosnie demeure indispensable. Dans le même temps, les succès futurs dans l'exécution de l'Accord de paix étant largement tributaires de la réalisation du volet civil, le rôle de l'ONU dans le règlement des problèmes d'ordre humanitaire devrait être accentué. À notre avis, les questions de déminage, de relèvement économique, de droits de l'homme, de retour des réfugiés et d'application des lois revêtent une importance toute particulière. La bonne coordination de l'aide humanitaire fournie par les différents organismes des Nations Unies sur le terrain et toutes les autres structures internationales concernées, dont le Bureau du Haut Représentant, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, des organisations non gouvernementales et d'autres, ainsi qu'entre la SFOR et le GIP, sera en l'occurrence extrêmement utile. Comme aucune institution ne joue le rôle de chef de file en matière de droits de l'homme, il faut aussi qu'à l'avenir, la coordination soit assurée entre les divers organismes traitant de différents aspects de la question.

Le déminage reste un des obstacles graves à la bonne exécution du volet civil de l'Accord de paix. Il ne fait pas de doute qu'une solution à ce problème contribuerait grandement au retour des réfugiés, renforcerait la liberté de circulation et faciliterait le redressement économique de l'ensemble du pays.

L'Ukraine, qui fournit des contingents au GIP, note avec satisfaction que le Groupe fait dorénavant montre

d'une plus grande assurance dans son action de renforcement de la liberté de circulation, de formation de la police bosniaque et de protection des droits de l'homme. La coopération étroite entre le GIP et la SFOR sur le terrain s'est avérée efficace et devrait donc être encore renforcée.

Les progrès accomplis sous la tutelle du GIP dans la restructuration de la police sont remarquables et dignes d'éloges. Dans le même temps, nous estimons que le processus complexe de mise en oeuvre du volet civil de l'Accord de Dayton, dont la restructuration de la police dans la Fédération et en Republika Srpska, devrait se faire de manière plus intégrée. Des progrès ne seront possibles à l'avenir que si ce qui se fait dans un domaine va de pair avec des mesures correspondantes dans d'autres domaines. C'est pourquoi, nous pensons aussi que la restructuration de la police bosniaque suppose que tout le système judiciaire et pénal du pays soit adapté.

Il sera difficile de faire aboutir définitivement le processus de paix en Bosnie à moins que ce processus ne soit assorti d'un relèvement économique réel du pays et, à cette fin, du maintien de l'assistance de la communauté internationale des donateurs. La première priorité doit aller aux projets visant à promouvoir la coopération économique entre la Fédération et la Republika Srpska, ainsi qu'au sein même de la Fédération. Les deux entités multiethniques et les trois peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine devraient, avec tous les autres peuples habitant le pays, bénéficier également du redressement économique, y compris de l'assistance financière internationale.

À cet égard, je voudrais souligner que toutes ces mesures concrètes visant à améliorer la vie quotidienne devraient être guidées par le besoin de créer un climat de confiance mutuelle entre les entités multiethniques en Bosnie-Herzégovine.

Cependant, la principale responsabilité de l'édification d'une société démocratique viable et de l'instauration d'une paix et d'une réconciliation durables incombe aux autorités de la Bosnie-Herzégovine. Cela ne pourra se faire que par la pleine mise en oeuvre de l'Accord de paix par les parties elles-mêmes, car c'est à elles, et à elles seules, qu'il appartient de définir le destin du pays.

Enfin, ma délégation voudrait se joindre aux précédents orateurs pour rendre un hommage particulier à ceux qui ont perdu tragiquement la vie au nom de la paix et d'une vie meilleure pour le peuple bosniaque. Je voudrais également saisir cette occasion pour confirmer l'engagement résolu de l'Ukraine en faveur de la cause de la paix en

Bosnie dans la quête d'un avenir sûr et prospère pour ce pays et dans l'ensemble des Balkans, dont les premiers signes ont commencé à se manifester depuis l'année dernière, ce qui est encourageant.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Ukraine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Fowler** (Canada) : Le Canada est heureux de participer à cette réunion du Conseil de sécurité pour l'examen du mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, y compris le Groupe international de police (GIP).

Le Canada est heureux de maintenir son appui et sa contribution au GIP en Bosnie. Le GIP est la plus vaste mission internationale de police jamais déployée. Son existence témoigne de l'importance croissante du rôle de la police civile dans les opérations de maintien de la paix. La police civile assure la transition de l'autorité militaire à l'autorité civile, du maintien de la paix à la consolidation de la paix. Dans les sociétés démocratiques, il existe un pacte en matière de sécurité entre l'État et le peuple. En Bosnie, ce pacte est encore précaire, d'où la nécessité du rôle que jouent les forces militaires internationales et de police civile. Les forces militaires séparent les factions, et la mission de police assure la surveillance et la formation des forces locales, afin que les institutions démocratiques puissent s'enraciner.

La démocratie et la réconciliation nationale reposent sur la primauté du droit. L'établissement d'une force de police multiethnique, compétente, professionnelle et motivée en Bosnie est essentielle pour atteindre ce but.

Lors de réunions qui ont eu lieu à Paris et à Londres en octobre et décembre de l'an dernier, le Canada a appuyé la demande d'augmentation des effectifs du GIP. Cet appui a été réitéré lors des réunions du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix à Istanbul, à Sintra, ainsi que la semaine dernière à Bonn. Les résultats de l'activité du GIP ont commencé à se faire sentir. Le GIP effectue en effet dans toute la Bosnie des inspections rigoureuses des armes, réduit le nombre de points de contrôle illégaux et exerce des pressions pour faire respecter le port des uniformes de la police mixte et l'utilisation de ses véhicules. Conjointement avec la police de la Republika

Srpska, il a également amorcé un programme de restructuration et de formation. Il faudra toutefois un certain temps pour que la formation portant sur la primauté du droit, sur la démocratie et sur les opérations de la police locale ait quelque effet sur les préjugés bien enracinés.

*(L'orateur poursuit en anglais)*

Le Canada se félicite du renforcement dont bénéficie la composante formation du GIP. C'est là une raison de plus pour assurer soigneusement la coordination entre les organismes de formation, la Police civile des Nations Unies et les pays fournisseurs de personnels au GIP. Nous souhaiterions obtenir une mise à jour du programme de formation, qui décrive à la fois son efficacité et ses plans pour l'avenir.

Le GIP est confronté à des changements structurels propres à toute mission d'envergure de l'ONU. Il serait plus efficace si l'on améliorait les méthodes de recrutement et la formation de la police internationale avant de la déployer. Une administration améliorée et une chaîne de commandement mieux définie contribueraient également à renforcer les capacités du GIP. Le GIP doit par ailleurs collaborer avec de petits groupes de policiers civils qui arrivent en Bosnie avec une formation et des compétences variées, et qui sont ensuite placés dans des unités mixtes dans des postes de police isolés partout dans tout le pays. Malgré les difficultés évidentes, cette approche permet, bien sûr, à la police civile d'échanger des méthodes de formation et de prouver à la population locale qu'une force de police polyethnique peut fonctionner.

Le mandat du GIP, son rôle, voire son existence quant à la formation et à la surveillance, seront étroitement liés pendant un certain temps à la présence continue d'un facteur de stabilisation militaire — pour l'instant la Force de stabilisation (SFOR), dirigée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et autorisée par le Conseil de sécurité de l'ONU. Afin de gagner la confiance de toutes les parties, le GIP ne doit pas être armé. Cependant, la capacité du GIP de faire appel à la SFOR est tout aussi importante dans l'exécution de ses opérations. Les succès récents s'agissant des enquêtes, de l'élimination des barrages routiers, des inspections d'armes et de la surveillance dans les prisons n'auraient pas été possibles sans l'appui de la SFOR pour faire respecter les exigences du GIP.

Récemment, certains ont laissé entendre qu'il y aurait un vide entre les mandats de la SFOR et du GIP pendant lequel une police armée serait mise en place. Mais, il s'agit plutôt d'une question de perception. La SFOR et le GIP ont des responsabilités d'entraide uniques et communes concer-

nant l'établissement d'une sécurité durable et la consolidation de la paix en Bosnie. Toutefois, et j'insiste sur ce point, ne perdons pas de vue notre objectif : renforcer la capacité et la volonté de la police et de l'administration locales d'assumer entièrement leurs responsabilités dans un contexte de paix. Ce sont leurs responsabilités, que nous les exhortons à assumer et à exercer. La communauté internationale doit se garder d'écarter ces autorités. Cela constituerait un mauvais message et ne changerait rien aux conditions locales existantes.

Dans un effort connexe visant à rendre les autorités bosniaques autonomes, l'Organisation des Nations Unies commencera sous peu à transférer le pouvoir du Centre d'action antimines à l'administration locale. Il s'agit là d'une importante responsabilité dont les dirigeants bosniaques devront s'acquitter sérieusement. Le fléau des mines terrestres est un problème réel pour la Bosnie et il exigera de nouvelles qualités de chef de la part de tous les politiciens bosniaques. Pour sa part, le Canada a fourni, d'avril à septembre 1997, le plus grand nombre d'experts, comparativement aux autres pays participant au Centre d'action antimines, et il a continué à fournir du personnel jusqu'à récemment. Nous pensons également pouvoir fournir du personnel au Centre d'action antimines de la Bosnie-Herzégovine l'année prochaine.

Dans un autre effort qui s'inscrit dans le cadre de la recherche de la justice et de la paix en Bosnie-Herzégovine par la communauté internationale, le Canada a annoncé avant-hier une contribution financière supplémentaire de 600 000 dollars et le détachement de cinq criminologues supplémentaires au Tribunal pénal international pour appuyer son activité d'exhumation des cadavres de fosses communes en Bosnie-Herzégovine.

Une coopération étroite entre le GIP et la SFOR au cours des derniers mois a permis de mettre en oeuvre l'Accord de paix de Dayton et d'assurer le fonctionnement effectif de la police locale. La SFOR et le GIP doivent continuer à conjuguer leurs efforts et à agir de façon coordonnée et novatrice, en faisant appel à leurs forces respectives dans un engagement à long terme de la communauté internationale.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant du Luxembourg. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Wolzfeld** (Luxembourg) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale qui sont associés à l'Union, à savoir la

Bulgarie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, et le pays associé Chypre, ainsi que l'Islande, se rallient à la présente déclaration.

L'Union européenne tient tout d'abord à exprimer ses remerciements au Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, M. Kai Eide, pour les efforts infatigables qu'il a consentis, de concert avec son adjoint et avec les autres membres de la Mission, en particulier les membres du Groupe international de police (GIP), en vue de contribuer à l'établissement d'une paix durable en Bosnie-Herzégovine. Nous adressons par la même occasion nos félicitations au nouveau Représentant spécial, Mme Elizabeth Rehn, et nous l'assurons dès à présent de notre entière coopération et assistance dans l'accomplissement des lourdes responsabilités qui seront les siennes.

L'adoption sans vote par l'Assemblée générale, siégeant en session plénière le lundi 15 décembre 1997, de la résolution sur la situation en Bosnie-Herzégovine constitue un message de soutien clair de la communauté internationale en faveur du processus de paix en Bosnie-Herzégovine.

L'Union européenne rappelle qu'il n'existe pas de solution de rechange à l'Accord de paix, qui constitue le fondement pour le développement politique et économique de la Bosnie-Herzégovine et de ses deux entités multiethniques. Le processus amorcé voici deux ans a été marqué par le fait qu'il a été possible de mettre en oeuvre de façon efficace le volet militaire des accords. Par ailleurs, la communauté internationale a lancé un effort considérable de reconstruction des infrastructures en Bosnie-Herzégovine.

Le plein respect des droits de l'homme et des droits des minorités est étroitement lié à la restauration d'une Bosnie-Herzégovine multiethnique, dont les institutions opèrent dans le strict respect de la légalité conformément aux principes de justice universellement reconnus.

L'un des domaines les plus délicats, dont l'influence sur le retour à la normalité en Bosnie-Herzégovine reste déterminante, est celui de la formation des corps de police. En effet, un très grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées, y compris dans les zones où ils avaient été en minorité, ne sont toujours pas retournés chez eux par peur d'actes d'intimidation et de violence. Des mesures administratives et juridiques doivent être prises immédiatement afin de mettre fin à de tels actes. Or, pour que ces mesures soient exécutées promptement et sans discrimination, l'ac-

tion d'une force de police imbuée de principes démocratiques est fondamentale.

L'Union européenne salue les progrès qui ont été réalisés dans les deux entités dans le cadre de la restructuration de la police grâce à l'action sans relâche du Groupe international de police. En particulier, elle souhaiterait saluer le démembrement des unités spéciales en parallèle avec la réinsertion de certains de leurs membres ayant les qualifications requises dans les rangs de la police civile régulière, et la constitution de patrouilles de police mixtes. Nous relevons par ailleurs l'importance de l'organisation de stages ayant trait au respect de la dignité humaine dans le territoire des deux entités et au rôle de la police dans une société démocratique, et à l'importance de la remise en fonction et du développement d'écoles de police qui assureront une formation des policiers selon des principes démocratiques.

L'amélioration des rapports de coopération entre le GIP et les polices locales a permis, dans le cadre de la facilitation de la circulation entre les entités et à l'intérieur de celles-ci et avec la participation de la Force de stabilisation, de démanteler un grand nombre de points de contrôle illégaux. Le nombre de points de contrôle a été considérablement réduit, et nous tenons à saluer cette évolution positive.

La coopération étroite entre le Groupe international de police et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a permis le déroulement dans le calme des élections municipales des 13 et 14 septembre 1997 et des élections à l'Assemblée de la Republika Srpska des 22 et 23 novembre 1997. Cette coopération est de bon augure pour les élections générales prévues en 1998 en Bosnie-Herzégovine. À cet effet, la réforme des médias doit être menée à bien en vue d'en assurer le caractère démocratique et pluraliste. Le pluriethnisme des partis est à développer.

L'Union européenne tient à saluer le travail effectué par d'autres divisions de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, en particulier la Division des affaires civiles, le Bureau des droits de l'homme et le Bureau de la presse et de l'information. L'Union européenne relève par ailleurs l'importance du Centre d'action antimines, qui sera appelé à continuer à jouer un rôle essentiel en Bosnie-Herzégovine après le 1er janvier 1998, avec la mise en oeuvre des principes de déminage convenus avec le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine.

Si l'année 1997 a vu des progrès solides, des efforts complémentaires devront être entrepris dans des domaines aussi variés que le rétablissement de la sécurité, la traduc-

tion en justice des responsables de crimes de guerre, l'institution d'une presse libre, le retour des réfugiés et des personnes déplacées, le rétablissement économique et la tenue d'élections municipales. Il est vrai que ces résultats resteront fragiles si d'autres progrès ne sont pas bientôt réalisés. Il faut se rendre à l'évidence : bien plus aurait pu être accompli si les autorités en Bosnie-Herzégovine avaient pleinement contribué à la construction d'une société civique et démocratique dans le pays. Alors que nous entrons dans la troisième année de mise en oeuvre de l'Accord de paix, et dans la dernière phase de la période de consolidation, des efforts importants restent à accomplir pour assurer le fonctionnement de structures viables en Bosnie-Herzégovine et dans ses deux entités. L'Union européenne est préoccupée par le fait qu'en Bosnie-Herzégovine, le Gouvernement central fonctionne sans loi organique, ni secrétariat, ni siège fixe. L'Assemblée ne s'est réunie que cinq fois depuis son élection l'année passée. Le budget central n'est pas alimenté par les entités, qui retiennent les recettes douanières ou ne les perçoivent pas. Des sommes importantes sont gérées sans la nécessaire transparence et en dehors de toute légalité. La Bosnie-Herzégovine n'a toujours ni drapeau ni monnaie commune.

Le Conseil de mise en oeuvre de la paix s'est réuni, à Bonn, les 9 et 10 décembre 1997 en vue d'examiner les progrès accomplis depuis la Conférence de Londres des 4 et 5 décembre 1996 et la Réunion ministérielle de Sintra du 30 mai 1997. L'Union européenne se félicite de la tenue de la Conférence de Bonn et soutient pleinement ses conclusions. Nous souhaitons que l'impulsion décisive donnée lors de cette conférence au processus de paix soit pleinement suivie d'effets par une entière coopération de toutes les parties concernées.

Nous apportons également notre plein appui au Haut Représentant dans le difficile exercice de ses fonctions. Cette action, ainsi que celle de la communauté internationale, reste indispensable dans un avenir prévisible. Notre objectif final demeure une Bosnie-Herzégovine qui soit enfin en mesure de se gérer elle-même, qui soit dotée d'une administration impartiale et qui puisse vivre à l'intérieur de frontières respectées par ses voisins.

L'Union européenne réaffirme qu'elle ne tolérera ni les tentatives, au sein de chacune des entités, de miner la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine, ni les tentatives de domination par quelque groupe que ce soit sur les institutions politiques de ce pays.

L'Union européenne souhaiterait rappeler leurs obligations aux États voisins dans le cadre de l'Accord de paix.

Ces obligations doivent être remplies entièrement, volontairement et immédiatement.

Par ailleurs, l'Union européenne rappelle que, dans le cadre de son aide régionale, la continuation de son assistance est liée au plein respect par les autorités de Bosnie-Herzégovine et par les États voisins, de l'Accord de paix, ainsi que des obligations qui en découlent.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Italie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Fulci** (*interprétation de l'anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration faite, au nom de l'Union européenne, par le représentant du Luxembourg.

Nous appuyons énergiquement les conclusions de la Conférence sur la mise en oeuvre de la paix, qui s'est tenue à Bonn les 9 et 10 décembre 1997, ouvrant la voie à de nouveaux progrès dans le cadre du processus de paix en Bosnie. Depuis la dernière Conférence sur la mise en oeuvre de la paix tenue à Londres, il convient de dire que des progrès ont été faits grâce aux efforts inlassables du Haut Représentant et de ses collaborateurs.

La communauté internationale devrait examiner très attentivement l'avenir afin de consolider ces acquis et rendre le processus de paix irréversible. Il revient maintenant aux parties de faire preuve d'une détermination renouvelée à respecter les engagements auxquels ils ont librement consenti et d'oeuvrer à la pleine stabilisation du pays et de la région. À cet égard, nous constatons que, grâce aux mesures prises par le Haut Représentant, le Parlement bosniaque a adopté, en début de semaine, deux des trois lois convenues à Bonn. Nous nous félicitons également de la mise en oeuvre provisoire de la loi sur la citoyenneté.

À notre avis, des améliorations sont indispensables dans les domaines suivants.

Premièrement, les institutions communes doivent fonctionner convenablement. Les élections tenues en Bosnie depuis 1996 tendent à favoriser un scénario politique pluraliste renforcé. De la sorte, la consolidation des libertés politiques, civiles et des médias, et l'instauration du pluralisme dans les opinions et les partis politiques doivent devenir des objectifs prioritaires. L'objectif ultime doit être la stabilisation politique

par le biais d'une série d'élections démocratiques supervisées par la communauté internationale.

Dans ce contexte, le respect des droits de l'homme et la primauté du droit sont les piliers sur lesquels reposent toutes les sociétés qui souhaitent prospérer et se développer. Nous pensons que les parties s'engageront à protéger et à promouvoir ces droits fondamentaux et à s'engager fermement à en assurer le respect dans tous les secteurs de la société.

Deuxièmement, entretenir de bonnes relations entre les entités et avec les pays voisins est essentiel à la mise en oeuvre des Accords de paix. Mais les «relations spéciales» entre les entités et les autres pays devraient être pleinement conformes à l'Accord de Dayton. À ce titre, je voudrais rappeler l'assistance de l'Italie à la présidence bosniaque de l'Initiative de l'Europe centrale en 1997, qui a mené à bonne fin, il y a quelques semaines, le Sommet de cette année à Sarajevo.

Le maintien d'une présence militaire internationale en Bosnie après l'expiration du mandat de la Force multinationale de stabilisation (SFOR) en juin 1998 est essentiel pour assurer la sécurité et la stabilité en Bosnie et au niveau de la région. L'Italie se félicite donc du consensus qui se dégage à ce titre. Nous sommes prêts à identifier, de concert avec nos partenaires, les meilleures options possibles. Nous pensons qu'une présence, dirigée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à laquelle doit participer éventuellement le plus grand nombre de pays, s'avère indispensable. À ce titre, nous nous félicitons chaleureusement de ce que le Président Bill Clinton ait annoncé hier que les États-Unis maintiendront leurs troupes en Bosnie. Je voudrais également souligner que nul ne peut nier la portée de l'engagement actuel de l'Europe, tant au niveau de sa contribution en personnel militaire qu'en apport financier. L'Italie, qui a fourni de nombreux contingents à la SFOR, continuera certainement à jouer son rôle, dans la prochaine force multinationale qui la remplacera.

Mon pays est l'un des pays principaux qui ont accordé une assistance d'urgence et une assistance au relèvement fournies de la Bosnie-Herzégovine.

Nous pensons qu'une utilisation efficace des fonds destinés au relèvement pourrait être cruciale au renforcement et à la consolidation de la paix. L'assistance doit servir de catalyseur à la réconciliation véritable. L'assistance économique doit être également vue comme un moyen

d'encourager la démocratisation dans toute la région. Les conditions n'impliquent pas une pénalisation ou une attitude discriminatoire à l'égard de l'une ou de l'autre partie : il s'agit d'encourager chacun à adopter une attitude positive vis-à-vis du processus de paix. Ces critères devraient être appliqués à tous les aspects du processus de paix, tels que le respect des droits de l'homme qui est on ne peut plus fondamental dans cette région, le retour des réfugiés, la restructuration des médias et la lutte contre la corruption.

Un autre aspect essentiel du processus de paix est la pleine coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Nous espérons sincèrement que les engagements des parties se traduiront par une collaboration efficace et concrète.

Le Conseil se prépare à renouveler le mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, qui joue un rôle crucial dans la stabilisation du pays, notamment dans la refonte des institutions chargées de l'application de la loi, par le biais du Groupe international de police (GIP), auquel l'Italie a déjà fourni du personnel et auquel elle entend allouer des fonds supplémentaires. Dans le contexte des opérations de maintien de la paix en Bosnie, le GIP a la fonction essentielle de rassurer la population civile et d'ouvrir la voie à la réconciliation nationale et à la coexistence pacifique. Nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général d'étendre le champ d'action des opérations de la Force aux questions fondamentales de sécurité publique, telles que la lutte contre la délinquance financière, la contrebande, et la corruption, ainsi que la réforme judiciaire. Les activités du GIP sont à long terme : nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel les progrès obtenus sont encore fragiles. En conséquence, l'engagement de la Mission en Bosnie sera nécessaire pendant une longue période. À cet égard, nous convenons que les futurs arrangements de sécurité doivent être examinés attentivement, car ils ont des incidences sur la capacité du GIP à fonctionner efficacement.

L'Italie appuie pleinement le projet de résolution dont le Conseil est saisi et dont elle est le coauteur.

Pour terminer, je tiens à vous assurer de l'engagement de l'Italie à continuer à contribuer aux efforts internationaux qui visent à restaurer la paix, la sécurité et la stabilité en Bosnie-Herzégovine et dans l'ensemble de la région.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de la Croatie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Šimonović** (Croatie) (*interprétation de l'anglais*) : Lundi dernier, au cours du débat de l'Assemblée générale, j'ai déjà exposé en détail le point de vue de la Croatie sur la situation en Bosnie-Herzégovine. C'est pourquoi, aujourd'hui, je me bornerai à parler du rôle du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et des résultats qu'il a obtenus dans la mesure où ils concernent la Bosnie-Herzégovine.

Je tiens à souligner que la Croatie attache une importance toute particulière au Tribunal pénal international et à ses activités, à telle enseigne qu'elle a participé à sa création. Lorsqu'il a été enfin établi en mai 1993, un de ses premiers objectifs était de servir la paix en dispensant la justice. Cet objectif louable n'est pas discernable au vu des résultats obtenus jusqu'à présent.

La Croatie ne subordonne sa coopération avec le Tribunal à la coopération réciproque d'aucun autre pays ou entité. La Croatie a toujours considéré que la coopération était pour elle une obligation morale, politique et juridique. Nous pensons que tous les autres pays devraient avoir la même attitude à l'égard du Tribunal.

Ces capacités étant limitées par rapport à l'énormité des crimes commis, il est évident que le Tribunal ne peut agir que sélectivement. Il a donc le pouvoir discrétionnaire de se saisir ou non de tel ou tel crime et de poursuivre ou non tel ou tel coupable. La Croatie n'est pas totalement satisfaite de la façon dont il a usé de ce pouvoir jusqu'ici.

Selon des sources étrangères, les Croates de Bosnie et les musulmans seraient responsables de quelque 10 % des crimes commis en Bosnie-Herzégovine durant le conflit, et les Serbes de Bosnie de 90 %. Or, à ce jour, 73 % des personnes placées sous la garde du Tribunal sont des Croates de Bosnie. En outre, malgré de nombreuses preuves, aucune mise en accusation n'est prévue pour des crimes commis contre les Croates de Bosnie. Le Gouvernement croate continue d'affirmer que le Tribunal devrait sévir contre ces crimes.

L'objectif du Tribunal est de dispenser la justice. Cet objectif a suscité de grands espoirs dans mon pays et en Bosnie-Herzégovine; mais il ne pourra pas être atteint si les tendances actuelles persistent.

Au sujet de l'arrestation récente de deux Croates de Bosnie, nous tenons à affirmer que c'est en partie pour éviter le recours à la force que la République de Croatie a

encouragé ces accusés à se rendre volontairement. En outre, ces arrestations — qui sont certes justifiées en droit international et qui relèvent du mandat de la Force multinationale de stabilisation (SFOR) — n'ont fait qu'accentuer un déséquilibre déjà flagrant : le nombre de détenus de chaque groupe ethnique est inversement proportionnel au nombre de criminels de guerre.

Tandis que le débat se poursuit, les auteurs du nettoyage ethnique évoluent librement en République fédérative de Yougoslavie et en Republika Srpska. Le général Mladic assiste à des compétitions sportives à Belgrade, fraternise avec d'anciens officiers de l'armée yougoslave et des officiers supérieurs encore en activité, dont certains sont responsables des atrocités commises à Vukovar. Radovan Karadzic donne des interviews à la télévision étrangère à Pale d'où il continue de faire la pluie et le beau temps en Republika Srpska. Milan Martić, qui a ordonné le bombardement de Zagreb et qui a été condamné par le Tribunal pour ce crime, est installé dans une villa, tout près du siège de la SFOR, à Banja Luka. Il faut se demander quel message se dégage d'une telle situation.

Il ne fait aucun doute que la responsabilité des crimes de guerre est toujours individuelle et que tous les auteurs de tels crimes doivent être traduits en justice. Cependant, étant donné ses ressources limitées, le Tribunal ne peut poursuivre tous les coupables. Il est donc essentiel pour le bon déroulement du processus de paix qu'à l'avenir les activités du Tribunal reflètent mieux le taux de participation et de responsabilité des différentes parties au conflit. Le fait qu'il n'en est rien jusqu'ici compromet la justice et la réconciliation en Bosnie-Herzégovine.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Allemagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Rudolph** (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, je déclare que l'Allemagne appuie pleinement l'intervention faite par le Représentant permanent du Luxembourg, l'Ambassadeur Wolzfeld, au nom de l'Union européenne.

Dans son dernier rapport sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) le Secrétaire général souscrit à l'analyse de la Conférence de mise en oeuvre de la paix tenue à Bonn (Allemagne) les 9 et 10 décembre 1997 selon laquelle des progrès ont été réalisés mais il reste encore beaucoup à faire pour assurer une paix durable, une réconciliation durable, la tolérance et la démocratie.

Nous sommes fermement convaincus que l'importance de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine pour la mise en oeuvre du volet civil de l'Accord de paix ne saurait être surestimée. En étroite coopération avec les troupes de la Force multinationale de stabilisation (SFOR), avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et avec d'autres organisations et institutions internationales présentes en Bosnie-Herzégovine, le personnel des Nations Unies, notamment les officiers du Groupe international de Police (GIP) doivent relever un défi exceptionnel, car ils sont à la fois des contrôleurs et des interlocuteurs des autorités locales dans le dialogue visant à instaurer un régime juridique stable et non discriminatoire et à faire régner l'ordre et la tolérance. Cet engagement d'hommes et de femmes de quelque 40 pays mérite notre respect et notre plein appui.

Des institutions autonomes et durables de sécurité et de police fondées sur la confiance des citoyens des trois peuples qui constituent la Bosnie-Herzégovine ne peuvent être instaurées par un décret international; elles nécessitent la coopération des autorités locales. L'état de non-belligérance peut être imposé par des troupes internationales, mais la réconciliation doit prendre racine dans les coeurs et les esprits de la population.

Comme le Secrétaire général, nous pensons que la MINUBH devrait s'activer davantage et de façon encore plus efficace dans les limites de son mandat actuel pour appuyer le processus de consolidation de la paix, comme il est souligné dans l'annexe 11 de l'Accord de Dayton. Sans que les activités de contrôle s'interrompent, le programme de formation de la police locale sera renforcé. L'éducation spécialisée et la formation dispensées par des experts internationaux, notamment pour lutter contre la criminalité économique et la corruption, aideront non seulement à renforcer les capacités de la police locale mais également à limiter les profits illicites des opposants au processus de paix.

Nos apports accrus d'expérience internationale et de compétence policière destinés à aider la police de Bosnie-Herzégovine à combattre la criminalité et à maintenir la sécurité publique resteront inefficaces sans un système judiciaire établi selon des règles démocratiques qui garantisse des enquêtes et des procès réguliers ainsi que des conditions acceptables de détention. L'assistance juridique internationale devrait être accueillie par toutes les parties comme une chance et non pas comme une ingérence. Le fait que le Superviseur pour Brčko ait demandé la semaine dernière un examen du programme de privatisation de la

Republika Srpska prouve qu'il existe une intention d'élaborer des règlements adéquats de façon concertée.

L'Allemagne se félicite donc que le Secrétaire général ait exprimé l'intention de faire prendre également davantage d'initiatives au Groupe international de police (GIP) dans le domaine de la réforme judiciaire. L'Allemagne est le deuxième pays fournisseur de contingent de police au GIP avec ses 166 agents de police bien formés et expérimentés. L'Allemagne a également mis à la disposition un procureur et d'autres experts. Nous avons invité des agents de police bosniaques à suivre des cours de formation en Allemagne. Mon gouvernement étudie à présent les moyens de répondre à la demande figurant tant dans le document final de la Conférence sur la mise en oeuvre de la paix que dans le rapport du Secrétaire général et qui porte sur une augmentation des contributions dans les domaines de la formation, du financement et de l'équipement.

La MINUBH et le GIP ne peuvent fonctionner en Bosnie-Herzégovine sans des arrangements de sécurité adéquats. Actuellement, un environnement sûr pour le personnel des Nations Unies ne peut être garanti que par la force militaire internationale. À notre avis, la répartition actuelle des responsabilités entre le GIP et la SFOR s'est avérée efficace et a permis de relever les défis. L'engagement civil et militaire pris au niveau international se renforce mutuellement. Seule une bonne mise en oeuvre du volet civil sous la protection des forces militaires permettra une paix autonome, rendant finalement la présence militaire internationale inutile.

Mais alors que la MINUBH — tout comme la SFOR, le Haut Représentant, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Union européenne et de nombreux autres — est prête non seulement à poursuivre ses efforts mais également à les redoubler, toutes les autorités du Gouvernement central et les deux entités doivent savoir que c'est à elles qu'incombe la responsabilité de l'instauration de la réconciliation, de la stabilité et de la démocratie. L'appui que la prorogation du mandat de la MINUBH et du GIP offre aujourd'hui doit bénéficier en retour de leur respect plein et entier de l'Accord de paix et des obligations subséquentes. Ces engagements comprennent en particulier la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

L'Allemagne se félicite de l'arrestation de deux nouvelles personnes accusées de crimes de guerre par les membres de la Force de stabilisation dans la nuit de jeudi. L'opération à Vitez met en relief une fois encore la détermination de la communauté internationale de traduire les

accusés en justice à La Haye. Si la justice n'est pas rendue en Bosnie-Herzégovine, la paix et la réconciliation resteront un objectif éloigné.

À la Conférence de Bonn, il a été clairement indiqué que la patience de la communauté internationale n'était pas sans bornes. Ceux qui méconnaissent ou boycottent leurs obligations de coopérer, en particulier à la présidence conjointe, doivent savoir que le temps ne joue pas en leur faveur. La Conférence sur la mise en oeuvre de la paix a donc renforcé la position du Haut Représentant. L'Allemagne se félicite qu'il ait pour la première fois utilisé ses nouvelles compétences le 16 décembre, en imposant une nouvelle législation sur la citoyenneté qui entrera en vigueur le 1er janvier 1998 après que l'Assemblée générale n'est pas parvenue à un accord sur cette question.

Je termine en exprimant notre reconnaissance et notre profond respect au Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Kai Eide et à son personnel : il faut porter à leur crédit l'heureuse issue des activités qu'ils ont menées jusqu'ici pour le compte de la MINUBH et du GIP. Nous adressons tous nos meilleurs voeux à Mme Elizabeth Rehn, qui va succéder aux fonctions de M. Eide et l'assurons de tout notre appui pour qu'elle puisse oeuvrer à l'instauration d'une paix durable et autonome en Bosnie-Herzégovine.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Argentine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Petrella** (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, c'est un grand honneur de participer à ce débat sous la présidence du Costa Rica, pays qui a toujours joué un rôle clef dans l'heureux établissement de la paix en Amérique centrale et qui est, depuis longtemps, un exemple de bon gouvernement pour tout l'hémisphère.

L'Argentine siégeait au Conseil de sécurité lorsqu'en 1995 les premières résolutions visant à faire établir l'Accord-cadre général pour la paix qui a été paraphé à Dayton le 21 novembre de cette même année ont été adoptées. À notre avis toute évaluation du processus entamé à Dayton doit tenir compte du scepticisme qui régnait à l'époque en le comparant à l'optimisme relatif qui l'emporte aujourd'hui.

Il est vrai qu'il reste encore beaucoup à faire. Le fonctionnement complet du Gouvernement central, la pratique de la bonne gestion des affaires publiques, le retour des réfugiés et déplacés dans leurs foyers d'origine, l'exercice

de la liberté d'expression, la coopération avec le Tribunal international et l'organisation des élections au niveau municipal sont des questions qui, entre autres, devraient être résolues dès que possible. Les difficultés que présentent ces mesures ne doivent pas nous décourager ou justifier un retard qui compromettraient les points de convergence et les objectifs à long terme.

Par ailleurs, nous avons été encouragés par ce que dit le Secrétaire général dans son rapport des progrès accomplis dans l'application de l'Accord de paix, notamment en ce qui concerne les fonctions de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine et en particulier l'exécution du mandat du Groupe international de police. L'Organisation des Nations Unies et toutes les institutions mentionnées par le Secrétaire général qui participent à la mise en oeuvre de l'Accord de paix méritent toute notre confiance afin qu'elles puissent poursuivre avec succès cette tâche difficile.

Nous appuyons sans réserve l'initiative visant à proroger le mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. Nous espérons également que le Groupe international de police (GIP) qui fait partie de cette mission pourra compter sur l'appui militaire qui lui est nécessaire pour s'acquitter de ses fonctions au cours de son mandat.

Nous exprimons toute notre reconnaissance à M. Kai Eide, Représentant spécial du Secrétaire général ainsi que par M. Manfred Seitner, chef du Groupe international de police pour l'oeuvre qu'ils accomplissent. D'autre part, je voudrais exprimer ma reconnaissance à tous les pays qui, d'une manière ou d'une autre, contribuent à cette mission délicate. L'Argentine a l'honneur de faire partie du Groupe international de police depuis sa création et continuera d'y participer tant que cela s'avérera nécessaire.

Enfin, je voudrais déclarer, à titre peut-être de conclusion de cet important débat, que les instruments dont dispose le Conseil ne pourront remédier qu'en partie à la situation dans cette région et à ses conséquences. C'est pourquoi il nous semble qu'il faut encourager toutes les formes de solidarité et d'aide qui puissent redonner espoir à ceux qui ont tant souffert.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Argentine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont nous sommes saisis. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/1997/989.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, France, Guinée-Bissau, Japon, Kenya, Pologne, Portugal, République de Corée, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1144 (1997).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Richardson** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, c'est un honneur de participer à cette séance que vous présidez avec d'autant plus d'autorité que votre pays joue un rôle de premier plan dans le domaine qui fait l'objet des débats, comme dans beaucoup d'autres.

*(L'orateur poursuit en anglais)*

La décision prise par le Conseil de sécurité aujourd'hui d'approuver la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), ainsi que du Groupe international de police (GIP), est la preuve de notre attachement sans faille à la paix dans la région. Depuis hier, nous menons un débat général pour examiner la situation en Bosnie-Herzégovine, un peu plus de deux ans après la signature de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. L'avenir nous réserve encore de nombreux défis, mais notre débat a fait ressortir clairement l'ampleur des succès obtenus jusqu'ici, qui devraient nous conforter dans nos espoirs et notre détermination, si grandes que puissent être les difficultés qui nous attendent encore.

L'existence d'un environnement militaire stable est un facteur déterminant. Les stocks d'armes continuent de diminuer et le Comité permanent pour les questions militaires contribue à rapprocher les anciens adversaires. Grâce à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et à la Force de stabilisation multinationale (SFOR), la menace de guerre s'est dissipée, ce qui donne aux parties l'occasion de faire la paix et d'instaurer une société stable et démocratique. La présence de ces forces internationales est à l'heure

actuelle le principal atout pour la mise en oeuvre de l'Accord de paix.

Malgré le souvenir persistant de la guerre et du conflit, les graines de la réconciliation continuent de germer. Avec l'aide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), des élections démocratiques se sont déroulées avec succès à tous les échelons, et les nouvelles institutions publiques commencent à fonctionner. Des institutions nationales ont été créées, et les institutions communes de la Fédération sont constituées et opérationnelles. Bien que les résultats des élections municipales aient été contestés dans certaines régions et qu'elles tardent à prendre effet, la démocratie multipartite commence à s'implanter en Bosnie. Bon nombre de ces institutions et de ces structures ne fonctionnent pas encore à plein régime et de façon autonome, mais leur existence même, en tant qu'instances où les décisions pourraient être prises et les politiques élaborées en commun, était encore inimaginable pour beaucoup il y a seulement un an.

Pendant ce temps, les perspectives économiques s'améliorent. Dans la Fédération, le produit national brut augmente, et le chômage baisse. L'assistance internationale a fait beaucoup progresser la reconstruction des infrastructures, des logements et des écoles, et le rétablissement de la distribution d'électricité des services public. Des progrès ont été réalisés dans la mise en place d'un système intégré de télécommunications, et les aéroports de Sarajevo, de Banja Luka et de Mostar sont ouverts au trafic aérien civil. Nous espérons que l'amélioration de la coopération pour la mise en oeuvre de l'Accord de paix dans la Republika Srpska justifiera bientôt un apport supplémentaire d'assistance internationale dans cette entité. L'assistance de la communauté internationale doit rester subordonnée au respect de l'Accord de paix et des obligations ultérieures.

Malgré les signes encourageants, nous ne pouvons nier que de graves incertitudes continuent de peser sur le peuple de Bosnie-Herzégovine et de compromettre l'effort international d'assistance. La mise en place des institutions communes a progressé, mais beaucoup reste à faire. Il faudra notamment que les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine réussissent à asseoir la reprise économique sur des bases autonomes. Le retour des réfugiés et des déplacés n'a pas été aussi rapide que nous le souhaitons, alors que c'est peut-être la clef de la réconciliation et de la reconstruction. Nous devons d'urgence concentrer un effort concerté sur ce problème. Même si plus de 400 000 réfugiés et déplacés ont réintégré leurs foyers, ils ne représentent que le quart des personnes déplacées par la guerre. De plus, ceux qui ne sont pas encore rentrés sont ceux-là même qui proviennent de

régions où ils constituent «le groupe minoritaire» et qui rencontreront les plus graves problèmes à leur retour. Si nous nous révélons incapables de faire valoir le droit des réfugiés de réintégrer leurs foyers en toute sécurité, nous ne ferons qu'accepter et légitimer les résultats du nettoyage ethnique et de la brutalité qui ont atteint une ampleur inadmissible en cette fin du XXe siècle. Pire encore, cela reviendrait à réaliser les conditions propices à de nouvelles vagues de déplacements et de conflits qui compromettraient tout espoir de paix durable dans la région.

Notre action à l'appui de la réconciliation doit s'accompagner d'un soutien matériel et politique au Tribunal pénal international et d'un effort pour obtenir que toutes les personnes accusées par le Tribunal lui soient remises. Nous nous félicitons de la récente amélioration de la coopération de certaines parties avec le Tribunal, et nous appuyons résolument les actions récentes de la SFOR, mais nous devons rappeler que le refus de coopérer dont les autres parties ont fait preuve ne peut que perpétuer leur isolement.

La création de médias indépendants dans toute la Bosnie-Herzégovine est également urgente pour la réconciliation.

Le Groupe international de police dont il vient d'être question est un autre facteur essentiel du processus de réconciliation et de reconstruction de la vie civique. Le GIP a joué un rôle très utile en donnant une nouvelle formation aux forces de police locales, en les restructurant, et en améliorant la liberté de circulation. Il faut que la communauté internationale fournisse au GIP des apports accrus et plus efficaces, en particulier des surveillants spécialisés, et nous nous félicitons vivement des engagements pris à cet égard. La restructuration des forces de police est essentielle à tous les aspects de la mise en oeuvre de l'Accord de Dayton, y compris le retour des réfugiés, la liberté de déplacement et la bonne gestion des affaires publiques. Nous appuyons fermement la recommandation de la Conférence de Bonn sur la mise en oeuvre de la paix tendant à restructurer le GIP de façon qu'il puisse appuyer au maximum la mise en oeuvre des éléments les plus urgents du volet civil, en particulier la création d'unités spécialisées chargées de former la police bosniaque en la rendant capable de gérer plus efficacement les facteurs clefs de sécurité publique.

La réunion du Conseil de mise en oeuvre de la paix qui s'est tenue à Bonn la semaine dernière a démontré que la communauté internationale reste unie et déterminée dans

ses efforts pour aider les parties à instaurer une paix durable dans la région. Le Conseil a renforcé les pouvoirs du Haut Représentant pour la mise en oeuvre de tous les éléments du volet civil de l'Accord de paix. Nous appuyons résolument les initiatives importantes prises par le Conseil de mise en oeuvre de la paix pour assurer que les responsables du volet civil jouissent des pouvoirs nécessaires et puissent s'appuyer sur des mécanismes suffisamment robustes pour agir avec autorité et détermination et en particulier pour s'attaquer au grave problème de la corruption.

De notre côté, nous continuerons activement, avec nos alliés de l'OTAN et nos partenaires de la SFOR, à examiner différentes options pour la force multinationale de remplacement qui succédera à la SFOR afin de garantir un environnement sûr pour la mise en oeuvre du volet civil en Bosnie après juin 1998. Il est devenu clair que la poursuite du progrès en Bosnie nécessitera une force militaire de remplacement, dirigée par l'OTAN, après la fin du mandat de la SFOR. C'est pourquoi le Président Clinton a annoncé hier que les États-Unis pourront participer à une présence de sécurité en Bosnie lorsque la Force de stabilisation multinationale se retirera cet été, pour permettre l'intensification des initiatives civiles et économiques dans la région, dans un climat de confiance.

Mon gouvernement, comme le Secrétaire général, considère que l'avenir du GIP est étroitement lié à la présence continue en Bosnie d'une force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN. Il est logique, dans cette optique, de penser qu'aucune nouvelle prorogation du mandat du GIP ne devrait être envisagée avant que les détails de l'option de remplacement de la SFOR n'aient été précisés. C'est pourquoi nous avons appuyé une prorogation de six mois du mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

Alors que le débat sur la force qui relèvera la Force de stabilisation progresse, nous attendons du Groupe international de police qu'il assume le plus de responsabilités possible en matière de sécurité publique. Nous devons tous réfléchir sur la façon de rendre le rôle joué par le GIP plus efficace dans la poursuite de nos objectifs communs. Mon gouvernement a formulé un certain nombre de suggestions visant à améliorer les activités du GIP dans le cadre de son mandat actuel. Nous pensons qu'elles devraient être mises en oeuvre, plus particulièrement celles relatives à la réforme des structures du personnel. Nous ne prétendons pas toutefois avoir le monopole des bonnes idées et les suggestions que formuleraient d'autres contributeurs du GIP et le Secrétaire général sont les bienvenues.

Nous n'avons pas poussé à des modifications dans le mandat du GIP, dans le contexte de cette prorogation. Cependant, une prolongation du statu quo n'est pas acceptable. Nous n'avons pas exclu la possibilité de modifier le mandat à l'avenir si cela peut permettre d'améliorer l'efficacité du GIP. Dans l'intervalle, nous attendons avec intérêt d'entamer un dialogue constructif avec nos partenaires de l'Organisation des Nations Unies sur la manière de maximiser la contribution du GIP à la paix et à la stabilité.

J'ajouterai également que mon gouvernement pense que les changements, pour l'instant, peuvent être réalisés dans les limites des ressources financières existantes. Notre vote en faveur de cette résolution ne doit pas être interprété comme autorisant une augmentation des coûts inhérents à la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

Enfin, nous nous associons à ceux qui ont exprimé leur profonde gratitude au Représentant spécial du Secré-

taire général et à tout le personnel international qui sert la cause de la paix en Bosnie-Herzégovine. Nos pensées vont plus particulièrement aux victimes de l'accident d'hélicoptère du 17 septembre. Leur sacrifice, et ceux de bien d'autres depuis des années que la guerre a commencé, renforcent notre détermination de poursuivre nos efforts pour assurer une paix juste et durable dans la région.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant des États-Unis pour les aimables paroles qu'il a eues pour mon pays.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

*La séance est levée à 12 h 30.*